

LE DEVELOPPEMENT DURABLE :
QUELLE(S) SCIENCE(S) POUR QUELLE SOCIETE ?
Compte rendu de la Journée de l'association NSS-Dialogues du 12/01/10
Marcel Jollivet, sociologue, CNRS

L'Association « Natures Sciences Sociétés - Dialogues » (NSS - D.) a été fondée en 1991 et la revue *Natures Sciences Sociétés* en 1993. Elles ont donc près de vingt ans. Vingt années qui se situent en parallèle de celles qui nous séparent de la Conférence de Rio (1992). Ces deux décennies ont été marquées par l'emprise croissante de l'idée de développement durable dans les discours politiques et médiatiques. Cette vogue a encore été accrue par la crise qui affecte depuis deux ans le système économique mondial. Et ceci, au risque de faire de la notion un véritable slogan au contenu de plus en plus improbable.

Rien d'étonnant donc à ce que, compte tenu de l'objectif scientifique que contient leur appellation, l'Association ait mis le développement durable au cœur de ses réflexions et de son action, et que la revue en ait fait un des thèmes majeurs de son projet éditorial. Ce faisant, la recherche que l'une et l'autre s'emploient à promouvoir est une recherche qui traite des « questions vives » qui se posent dans les sociétés contemporaines. Et en effet, s'il est une question vive d'importance primordiale aujourd'hui, c'est bien celle de savoir comment déceler dans les changements en cours les caractéristiques émergentes du modèle de développement et du modèle de société qui vont s'imposer dans les décennies à venir. C'est là qu'intervient la notion de développement durable : expression d'une utopie sociétale, elle propose au chercheur un cadre de référence idéal (un « idéal-type ») et un cadre de référence global, tous domaines de recherche confondus. Elle invite en somme à interpréter toutes les observations que fait la recherche à l'aune de l'idée de développement durable.

« À l'aune de l'idée de développement durable » : l'expression mérite d'être soulignée, car elle soumet la recherche à une injonction paradoxale : d'un côté, elle en encadre la démarche par une référence à un modèle qui se veut normatif ; de l'autre, elle la plonge dans l'indétermination la plus totale, le modèle en question demeurant en fait hypothétique, et à construire (si toutefois il peut l'être) par la mise à l'épreuve de ses propres postulats.

Cette mise à l'épreuve passe par un double canal : pour les acteurs sociaux, celui de l'action (l'épreuve du « terrain ») et pour la recherche, celui de l'analyse, y compris de l'analyse de l'action des premiers. De ce fait, s'interroger sur le développement durable conduit inévitablement à s'interroger sur les rapports entre sciences et action, et donc, par ricochet, sur les rapports entre sciences et sociétés. Or, c'est précisément là une question dont la formulation a considérablement évolué au cours de ces dernières années.

D'où l'initiative qu'a prise l'Association d'organiser un « Forum » réunissant les associations qui, qu'elles se réfèrent ou non à l'expression elle-même, ont une réflexion et mènent des actions allant dans le sens d'un « développement durable »¹. Cette initiative part du constat que ces associations fondent nécessairement leur engagement sur des bases scientifiques et qu'elles sont donc des lieux privilégiés où se fait la rencontre entre sciences et sociétés. Ce dont témoigne d'ailleurs le fait tout à fait significatif que bon nombre d'entre elles comptent des chercheurs parmi leurs responsables et leurs adhérents.

L'idée du Forum est donc de mettre en évidence la façon dont la recherche et ses apports deviennent des outils entre les mains d'associations ayant des objectifs sociétaux ; et, inversement, de se demander ce que deviennent les connaissances scientifiques lorsqu'elles se trouvent ainsi sollicitées, et s'il ne serait pas à la fois judicieux et possible de concevoir des démarches de recherche

¹ Dans la suite de ce texte, l'expression désignera toute initiative se situant dans une perspective critique vis-à-vis du modèle de développement actuellement dominant et du modèle de société qu'il produit.

qui prendraient en compte scientifiquement cette hybridation d'une finalité de connaissance et d'une finalité de réflexivité et de travail de la société sur elle-même².

Le but de cette Journée est donc de commencer à entreprendre cette réflexion pour préparer l'Association NSS - D. à participer à ce Forum en y apportant sa contribution spécifique en tant qu'association de chercheurs³. De ce point de vue, le travail d'évaluation de la revue auquel est en train de se livrer le Comité de rédaction est tout particulièrement bien venu. La Journée offre l'opportunité d'en mobiliser les premiers résultats pour alimenter une réflexion qui doit être commune.

Cette réflexion tourne autour de trois séries de questions de base :

1) La référence à la notion de développement durable implique-t-elle un modèle de société ? Peut-on le caractériser ? En quoi est-il en rupture par rapport à celui qui est en train de se généraliser au monde entier ?

2) Le modèle dominant actuel étant issu d'une « révolution industrielle » (terme généralement admis par les historiens) impliquant une utilisation de plus en plus intensive des énergies fossiles et des ressources naturelles, quelles remises en cause de ce modèle apparaissent nécessaires à la lumière de sa crise actuelle ?

3) Les connaissances scientifiques (et donc les sciences qui les produisent) étant une composante essentielle (pour ne pas dire à la base même) des dynamiques d'innovation caractéristiques de ce système (ce qui conduit à parler de « technosciences »), quel nouveau regard la notion de développement durable invite-t-elle à porter sur la façon de concevoir la place de la recherche dans la société et sur la démarche scientifique elle-même ?

Il est clair que ces trois questions s'emboîtent étroitement et invitent donc à des réflexions croisées.

Quatre interventions et la présentation du projet de rapport sur l'évaluation de la revue ont servi à alimenter une table ronde et un long débat suivis de conclusions générales (cf. le programme en annexe).

Les interventions

Robert LION

Deux points à retenir :

- Une question sémantique qui pose des problèmes de fond : le passage en deux temps de la notion d'« environnement » à celle de « transition écologique » (annoncée comme la terminologie désormais utilisée par les « Verts ») : 1^{er} temps : l'usage isolé de la notion d'« environnement », prise en tant que telle (c'est-à-dire désignant les atteintes portées à l'environnement biophysique), est pratiquement abandonné ; ceci ne veut pas dire que désormais les préoccupations concernant les conséquences des usages que font les sociétés humaines de la bio- et de la géo-sphères et les problèmes qu'elles posent sont ignorés ; cela veut dire qu'ils sont incorporés dans une approche plus large placée sous le signe de la notion de développement, ce qui conduit à la notion de développement durable ; 2^e temps : retour sur des critiques anciennes de la notion de développement : a) elle implique une forme de développement (celle qui domine actuellement) dans le cadre de laquelle elle a été conçue pour l'ériger en modèle et dont on sait maintenant précisément qu'il ne peut plus être proposé comme le modèle à suivre pour les pays qui sont dits « moins avancés » ou « en développement » ; il faut cesser

² De ce point de vue, l'expérience du GIEC est particulièrement intéressante ; il serait extrêmement instructif de suivre l'évolution des pratiques langagières des négociations sur le changement climatique comme outils de communication entre les scientifiques et les politiques.

³ Cf. en annexe le dernier paragraphe du texte de présentation de la Journée précisant la position de NSS.D dans le Forum.

de parler de « pays développés » pour parler de pays « riches », « industrialisés », « du Nord » (ou « de l'Ouest » (occidentaux) dans la terminologie anglo-saxonne) ; b) elle confond développement et croissance ; d'où la critique en termes de « décroissance », mais ce débat schématise trop la question notamment en restant au niveau de généralité qu'implique le singulier, car s'il est des domaines dans lesquels des « décroissances » s'imposent pour lutter contre les gaspillages engendrés par la surconsommation, il en est d'autres qui doivent connaître des croissances, à chaque fois appréciées à travers leur concours au « bien commun ». D'où l'adoption de la notion de « transition écologique » qui a le mérite de traduire une dynamique de passage et d'en circonscire et diversifier les modalités par la référence à une dimension écologique⁴. Ceci dit, la notion de « transition écologique » reprend les idées d'« horizontalité » et de globalité de l'action publique (par opposition au caractère sectoriel habituel des politiques publiques) qu'implique la notion de développement durable.

Cette référence à l'écologie a besoin d'être précisée, car elle semble paradoxalement renvoyer à la question environnementale, alors que les évolutions en cours conduisent au contraire à mettre un accent de plus en plus marqué sur les dimensions sociales du développement durable, en raison de la croissance des inégalités économiques entre pays qu'engendre la mondialisation et que traduisent les mouvements migratoires, avec les violences qui en découlent. Inégalités, au demeurant, que la raréfaction et les dégradations des ressources ne peuvent manquer d'aggraver, au risque de multiplier les conflits internationaux⁵. L'intérêt de la notion de développement durable est d'introduire de façon critique l'exigence d'équité sociale (de « justice », pour reprendre l'expression de Yunus) dans l'idée de développement. Cette notion implique bien, à travers ses trois « piliers », la nécessité des approches environnementales, mais aussi cette exigence de l'équité sociale qui doit les accompagner. Elle désigne donc bien une cohérence à rechercher autour de l'idée de développement, alors que l'expression « transition écologique » semble redonner priorité à la dimension « naturaliste » (à moins de donner à la référence à l'écologie une dimension sociale - pour l'instant très peu prise en considération et explicitée) . Ne pourrait-on pas dire que l'idée de cohérence que contient la notion de développement durable implique une recherche de compromis entre le « social » et l'« écologique », compromis que récuserait l'expression « transition écologique » ?

• Deux remises en cause radicales :

– la première concerne le système économique socialement institué qui gouverne les grandes évolutions contemporaines et qui installe dans l'ensemble du monde ses nouvelles règles de reproduction à travers les processus dits de mondialisation. La question est posée de savoir s'il peut – et alors dans quelles conditions – assurer une transition vers des formes de développement qui répondent aux exigences sociales et écologiques d'un développement durable, au sens idéal-typique du terme. Le doute est permis : la question est alors de caractériser les formes de développement qu'il produit, quitte à ce que ce soit sous le vocable « durable » récupéré pour les besoins de la cause, sachant que pour l'instant cette référence n'est même pas une condition indispensable dans le court terme à sa reproduction ;

– la seconde porte sur la capacité de la démocratie représentative telle qu'elle est théorisée et pratiquée dans les pays capitalistes avancés à mettre en pratique les exigences d'un action publique apte à affronter les enjeux d'un développement durable. Trois pistes de réflexion s'ouvrent : a) dans les pays de vieille démocratie à l'occidentale, l'exigence démocratique garante du respect des droits des individus apparaît comme la seule voie possible et la seule susceptible d'une réelle efficacité, la condition est l'émergence d'une « éco-citoyenneté » ; b) contrairement à l'idée reçue, il existe d'autres formes de régimes politiques qualifiables de démocratie que celles mises en pratique dans ce qu'il est convenu d'appeler l'Occident ; on peut donc penser qu'une certaine diversité des formes d'action politique à travers le monde serait un atout pour la prise en charge et la mise en œuvre locales d'un développement durable localement adapté ; c) quand on pense à la Chine (mais ce n'est qu'un exemple), son immensité, les bouleversements gigantesques qu'elle connaît, on peut se demander si l'existence d'un régime fort, capable d'imposer des directions collectives, n'est pas, dans ce type de

⁴ Pour illustrer son propos, Robert Lion a renvoyé au texte d'Edgar Morin (« La métamorphose ») publié dans *Le Monde* (dimanche 10- lundi 11 janvier 2010).

⁵ Harald Welzer, 2009, *Les guerres du climat*, Gallimard.

contexte, une condition pour que le développement qui s'y produit aille dans le sens d'engagements responsables au niveau international ; la fin peut être plus importante que les moyens.

Alain GRAS

Le point de départ de la situation que nous vivons aujourd'hui est ce qu'il est convenu d'appeler la « révolution industrielle » qui prend naissance en Angleterre au début du XIX^e siècle. Mais, contrairement à une idée souvent admise, cette « révolution » aurait très bien pu ne pas reposer sur une utilisation des énergies fossiles. Dans ses premières formes (industries textiles), elle utilisait l'énergie hydraulique. La véritable origine de son association nécessaire avec la première des énergies fossiles utilisée (le charbon) est la locomotive. En ouvrant le chemin à la « voie ferrée », celle-ci ouvre au capitalisme l'espace et le temps : les industries vont pouvoir se localiser en se déconnectant des lieux et du temps de production des ressources naturelles qu'elles utilisent. Il n'existe donc plus de rapport perceptible entre l'acte de production et ce qu'il suppose de « prédation » sur les ressources naturelles. Ceci s'aggrave de plusieurs façons avec l'électricité qui devient la source d'énergie par excellence. En premier lieu, la forte croissance d'électricité est à l'origine du développement du nucléaire, exemple particulièrement démonstratif de la délocalisation spatiale (risques associés aux centrales, traitement des déchets) et temporel (risques à long terme des déchets) des pollutions. Par ailleurs, l'électricité est une énergie prédatrice : les appareils qui l'utilisent sont fortement consommateurs en minerais rares. Enfin, elle est indissociable de tout ce qui est à la base du confort quotidien ; notre mode de vie est littéralement asservi à cette énergie secondaire ; de ce fait, elle est désormais indissociable de la « pression du confort » qui domine notre civilisation de la consommation. Trois exemples du mélange de ces trois facettes de l'énergie électrique : le virtuel dont on vante, à tort, le caractère « immatériel » (alors que la « consommation » énergétique annuelle française d'internet représente la production de trois centrales nucléaires et que les matériels qu'il utilise exigent des minerais rares), la voiture électrique qui est une absurdité si on la considère en tant qu'objet technique (ce qui conduit aux mêmes remarques que pour internet), alors qu'elle est présentée comme un recours par rapport à la pollution urbaine et au changement climatique, et... les « veilleuses » dont sont équipés les matériels électriques domestiques : à elles seules, en France, elles représentent chaque année la production d'une centrale nucléaire !

Il nous faut prendre conscience que les technosciences dont nous dépendons aujourd'hui sont enfermées – et nous enferment – dans des trajectoires technologiques et des modes de développement qui s'ancrent dans le XIX^e siècle et qui n'ont rien d'inéluctables, que des trajectoires technologiques ont alors été fermées et que les choix qui ont alors été faits sont historiques et auraient pu être tout autres (avant 1850, il aurait pu être possible d'utiliser le vent pour produire de l'électricité). Nous sommes confrontés à des choix techniques qui ne sont plus les nôtres. Or, les technologies ne sont pas neutres, elles imposent une manière d'être au monde et, finalement, de servir la machine. Nous sommes dans une dynamique que celle-ci domine, comme le montrent les évolutions qui vont dans le sens d'une « machinisation » du corps, qui nous conduisent à devenir des éléments d'une mégamachine.

Il nous faut nous souvenir que l'idée que la technique et la machine sont sources de progrès est tardive ; leur entrée dans les usines a commencé par déclencher des révoltes. Il faut réinventer des machines qui soient pacifiques avec la nature (le modèle est la *noria*). Il nous faut prendre conscience du coût du confort et savoir que ce coût condamne la civilisation thermo-industrielle auquel il participe (et même plus : dont il fait intrinsèquement partie). Cela suppose un retour à une perception du coût réel de ce dont nous vivons. Et ceci passe par une relocalisation de la production qui permet de voir d'où vient l'énergie que l'on consomme et de comprendre que la voie facile de la puissance est celle de la prédation. Il faut reconnaître l'électricité comme un bien rare. Il faut trouver d'autres modes d'existence techno-scientifique que celui qui nous est donné par la facilité de l'énergie fossile.

Pour cela, un germe utopique est nécessaire. La recherche est là directement concernée. Du fait de sa nature même, c'est-à-dire par les connaissances qu'elle apporte, mais aussi par les questions qu'elle soulève et les incertitudes qu'elle produit, elle a, en tant que telle, un rôle majeur à jouer dans le gouvernement des choses humaines : elle doit pour cela retrouver un rôle de proposition critique. Les sciences ont trop d'influence sur les évolutions des sociétés pour que les chercheurs puissent

revendiquer une éthique professionnelle qui les justifie de ne pas tenir compte, dans l'exercice de leur métier, des applications des résultats de leurs travaux. Au contraire, ils doivent apprendre à penser le rôle particulier qui leur est dévolu dans le travail de réflexion des sociétés sur leurs devenir, du fait même de ce métier et précisément parce qu'ils l'exercent, ainsi que du fait même du statut social qui leur est donné par la société. Ce métier et ce statut impliquent qu'ils inventent une façon de s'occuper des « affaires de la cité » (c'est-à-dire de faire de la politique) sans faire de la politique partisane. Il n'y a pas de science sans éthique, parce que la science en produit nécessairement une. Le tout, pour le chercheur, est d'être conscient de celle qui va de pair avec sa pratique de recherche et de choisir en connaissance de cause celle qui correspond à l'éthique à laquelle il souhaite adhérer. C'est ainsi que la recherche est l'acte citoyen qu'elle doit être et que la connaissance qu'elle produit a la dimension critique – et donc militante – propre à la démarche scientifique, qui doit être la sienne. Seule une recherche qui va dans le sens de mettre en évidence la prédation sur les ressources et les milieux naturels qu'impliquent les pratiques et les comportements associés à la quête du « confort » facile, et qui a le souci d'en rétablir une représentation sensible, pourra jouer son rôle. Cette prise de conscience passant par le rétablissement d'un lien visible entre activité de production et conséquences de celle-ci en termes de prélèvements sur les ressources et les milieux, cette recherche ne peut qu'accompagner le processus de relocalisation ; elle ne peut donc qu'être elle-même « relocalisée », ceci dire fondée sur des problématiques formulées en référence à des espaces précis (par exemple, dans le domaine agronomique, en travaillant sur des variétés de semences d'origine locale).

Le changement de trajectoire devant passer par une baisse du confort, l'enjeu politique est évidemment considérable. Mais c'est le rôle de nos instances républicaines que de faire passer les exigences premières du confort collectif avant les satisfactions du confort individuel. Elles doivent donc être les moyens de la négociation, d'une négociation qui ne peut se passer démocratiquement et pacifiquement que dans le plus grand respect de la justice sociale.

Dominique PESTRE

Le fait que la notion de développement durable ait trouvé sa source dans un rapport de l'ONU, instance qui se situe en principe au-delà des options politiques (et qui, en tout cas, compte tenu de son statut et de son rôle, n'a pas à en faire état) occulte sa dimension strictement politique. De ce fait, une attention insuffisante est portée à la philosophie, voire à la doctrine, politique sur laquelle elle repose. Ceci empêche de comprendre la façon dont elle est accueillie – et surtout combattue – au niveau international. Cette notion est en effet d'abord et avant tout une façon d'exprimer un projet de société reposant sur un triple idéal : un, social, de justice sociale au niveau planétaire et transgénérationnel ; un, environnemental, de précaution et de justice environnementales ; un, politique, de délibération, de débat ouvert et de participation de tous à la décision. Un tel projet suppose un accord sur un processus allant d'objectifs – et des valeurs au nom desquelles il est choisi – à l'évaluation des résultats obtenus, et sur les moyens de sa mise en œuvre collective. Cette conception de l'action politique fondée sur l'idée que les sociétés ont à se penser collectivement pour promouvoir un idéal de justice sociale – nécessairement redistributive – définit un projet politique fondamentalement « social-démocrate », par opposition à celui qui s'en remet au « tout marché » pour assurer la meilleure gestion de la société. Mais, il s'agit en l'occurrence, d'une sociale-démocratie étendue à une sensibilité écologiste.

Cette mise en perspective de la notion de développement durable permet d'en comprendre plusieurs aspects.

Elle permet en premier lieu de comprendre les difficultés qu'elle ne peut manquer de rencontrer dans sa mise en application pratique du fait de ses implications radicalement réformistes. Elle entre en effet en contradiction avec les logiques de marché et de consommation fondées sur la liberté d'initiative individuelle tant des entrepreneurs que des consommateurs, avec leurs temporalités (celle du court terme) et leurs finalités (les intérêts particuliers), avec les rapports de pouvoir qui sous-tendent les démocraties. Par ailleurs, l'idée de consensus qu'elle présuppose n'est qu'un idéal inaccessible. Tout ceci conduit à montrer qu'il s'agit d'un véritable oxymore sociopolitique, ce qui permet d'en saisir l'utilité, à savoir la portée stimulante, réflexive et heuristique, mais aussi les limites.

Elle permet en second lieu de comprendre les différentes facettes sous lesquelles la notion de développement durable se présente si l'on examine les usages qui en sont faits. Autant de facettes, au

demeurant, qui illustrent bien sa nature d'oxymore, puisqu'elles la montrent tantôt comme une idée-force, tantôt comme ayant toutes les apparences d'un leurre. Le fait qu'elle soit porteuse d'une idée-force se traduit de trois manières, à savoir : en ce qu'elle est devenue un véritable slogan, en ce qu'elle est à la base d'institutions chargées de la promouvoir et en ce qu'elle est une cible prioritaire pour les conservatismes. Que ce soit à travers l'action des institutions qui ont en charge de la mettre en pratique ou à travers l'imprégnation des discours qui s'en réclament, le scepticisme peut prévaloir quant à son efficacité pratique. Le fait qu'elle occupe une place centrale dans la « novlangue » et donc dans l'idéologie contemporaine peut faire d'elle un slogan commode pour masquer des pratiques qui vont en fait à son encontre. Il n'en demeure pas moins que ce statut de référence courtisée qu'elle a acquis est aussi une reconnaissance plus ou moins forcée de l'existence et du sérieux des questions qu'elle soulève. Et, du fait même de son existence et de son caractère incontournable dans certaines situations, elle est dotée d'une efficacité, très relative certes, mais réelle. La question du changement climatique est un bon exemple montrant qu'elle rappelle une nécessité impérieuse, qu'elle contraint à agir et qu'à défaut d'offrir clé en mains une solution admise par tous, elle oblige à chercher celles qui sont conciliables avec les réalités économiques et politiques internationales. Quant au fait qu'elle est une cible primordiale pour les forces conservatrices du système économique et de sa version politique, il suffit d'examiner les arguments qu'elles mettent en avant aux États-Unis contre toute politique de lutte contre le changement climatique venant de l'État fédéral pour s'en convaincre. S'il y avait besoin de démontrer que la notion de développement durable a une portée politique et que, de ce point de vue, elle est bien un projet de nature social-démocrate, cette opposition ferme et les arguments qu'elle déploie en sont une excellente preuve.

Jean-Pierre ALIX

Durant ces dernières décennies, tout un ensemble de facteurs d'évolution tant de la recherche en elle-même que de la société fait que l'on peut penser, sans que ceci puisse être dit de façon absolue, que l'on change progressivement de « régime de production et d'échanges des connaissances » : on part d'un régime basé sur le principe d'une recherche pour la société, fonction de professionnels spécialistes, pour aller vers un autre instaurant une recherche avec la société.

Le développement d'internet, les logiciels libres ouvrent des espaces et des formes d'échanges nouveaux dégagés des structures institutionnelles. Autour de la recherche, s'est progressivement constituée une zone de médiation multifonctionnelle avec la société couvrant toutes les fonctions de la recherche. Dans cette médiation, les exigences de la société sont de plus en plus mises en avant. Les différents segments de cette sphère d'interface entre recherche et société déclinent l'ensemble des « traductions » de langages (langages scientifiques *versus* langages « profanes ») et de pratiques (pratiques de recherche *versus* pratiques d'action) qu'implique ce repositionnement de la science (mais plus largement, de l'ensemble des connaissances) dans la société. C'est ainsi que la fonction de « transfert » vers l'innovation n'est plus conçue comme un simple flux linéaire de la recherche vers les acteurs économiques et sociaux ; l'innovation est considérée comme faisant partie d'un système plus ouvert et multidimensionnel, capable en lui-même d'invention à partir du moment où des cultures différentes s'y mélangent, donc de « co-production » de connaissances. Ceci conduit notamment à souligner le rôle des firmes privées dans ce nouveau régime de production des connaissances. La multiplicité des acteurs que cette zone d'interface couvre met en évidence une fragmentation de la société et une dynamique sociale liée à l'apparition de nouvelles questions, que la notion globale de société tend à occulter ; un renouvellement et un affinement de l'approche de celle-ci apparaît indispensable. Cette implosion de la notion de société est d'ores et déjà illustrée par le fait que l'État-nation perd sa fonction centrale tutélaire pour devenir un État chargé d'organiser collectivement la réponse aux défis du XXI^e siècle, un État « animateur », y compris à travers des dispositifs de recherche participative, du débat et devant compter avec une constellation d'acteurs divers ; à une structure pyramidale et hiérarchisée caractéristique d'un modèle de démocratie qui s'est structuré autour de la société industrielle s'en substitue une plus horizontale entre des groupes sociaux plus « fluides » que les classes sociales ; et aussi plus diversifiée et plus soumise à des mouvements liés aux émotions et à l'imprévisibilité. Parmi ceux-ci, une place de plus en plus importante est occupée par des associations d'un type nouveau (les « ONG ») qui traduisent l'émergence de la société dite « civile » dans le champ scientifique.

Au total, les rapports entre sciences et sociétés deviennent beaucoup plus complexes qu'ils ne l'étaient dans le schéma dit du « *deficit model* », qui les caractérisait à la fois par leur sens (un flux de connaissances descendant, donc unidirectionnel et asymétrique) et par une distribution inégale de la connaissance entre un centre (la recherche) d'où elle émane et une base sociale qui la reçoit, mais qui est donc nécessairement « à la remorque » du centre (donc « en retard ») et moins éclairée (donc en « déficit » de connaissances). Ce « modèle » n'est donc plus adapté à la situation nouvelle. Dans ce nouveau contexte, les objets scientifiques s'imbriquent dans les processus sociaux, s'imprègnent de culture et leur approche devient à la fois nécessairement disciplinaire et interdisciplinaire, car cette hybridation met en évidence la multiplicité de leurs facettes et les interdépendances qui existent entre elles. Et la connaissance devient objet de négociations bi-directionnelles (centre/société, société/centre), tant en ce qui concerne sa distribution que ses finalités.

Ceci conduit à remettre en cause les catégories traditionnelles de l'analyse tant de la recherche que de la société et invite à observer les espaces créatifs nouveaux où ces transformations s'observent et qui sont aussi des espaces intéressants pour l'action.

Cette nouvelle configuration pèse d'autant plus sur les orientations de la recherche dans chaque pays qu'elle s'est mondialisée et qu'elle devient donc objet d'enjeux politiques dans le contexte compétitif des échanges internationaux. Et ceci en plus, dans un contexte de plafonnement des financements publics après l'importante croissance des années de l'après-guerre, alors que les développements des applications des connaissances scientifiques (les « technosciences ») accroissent les incertitudes et les risques, ce qui conduit aux attitudes contradictoires envers la science. Ces évolutions amplifient – durcissent – les effets des transformations des rapports sciences-sociétés.

Il découle de toutes ces considérations une vision multifonctionnelle de l'activité scientifique, et donc une vision pluraliste des lieux où elle s'exerce. Elle apparaît comme mettant en scène une constellation d'acteurs de natures diverses. On ne peut plus s'en tenir à l'image de la connaissance scientifique vue comme un « fluide » qu'il s'agirait – et qu'il suffirait – de diffuser dans la société pour qu'il n'y ait pas de hiatus entre l'une et l'autre, le partage des connaissances venant du monde de la recherche devant permettre par définition un accord sur la place de celle-ci dans la société.

C'est dans ce contexte de déstabilisation des rapports sciences/sociétés qu'apparaît la notion de « société de la connaissance ». Elle est au point de départ un slogan de nature politique, car elle dérive indirectement du traité de Lisbonne (2007). En fait, la notion que celui-ci introduit dans le discours politique est celui d'« économie de la connaissance ». Laquelle s'inscrit encore d'une certaine manière dans la perspective du « *deficit model* » (appliquée cette fois-ci à une entité politico-géographique), dans la mesure où elle repose sur l'idée que l'Europe est en situation de « retard » économique dans le contexte de la mondialisation et que ce retard est dû à une carence en matière d'innovation due elle-même due à une carence dans la production des connaissances scientifiques. D'où la démarche prônée par le traité de Lisbonne qui est fondée sur le principe d'une intensification de cette production de connaissances (donc de l'activité de recherche) et d'une meilleure mobilisation de celles-ci pour accélérer les processus d'innovation technologique. Les réformes du système de recherche français qui viennent d'être faites découlent largement de ce traité.

Mais l'expérience montre que ce passage à une société fondée sur une accélération du processus d'innovation ne se décrète pas. Pour qu'il se produise, il faut que tous les acteurs qui y occupent une place y participent parce qu'ils y retrouvent leurs intérêts, leurs identités, leurs projets, et qu'ils soient capables de construire leur propre chemin vers le futur.

C'est ce constat qui est à l'origine de la notion de « société de la connaissance ». Cette notion traduit le fait que le social résiste à l'injonction de l'innovation technologique et introduit l'idée que d'autres acteurs que les acteurs économiques ont un rôle plein à jouer. Elle élargit la notion d'« économie de la connaissance » en l'englobant (et donc en englobant l'économie) dans la société prise dans son ensemble. Elle a l'avantage de casser le lien réducteur établi entre les sciences et l'économie via les technologies et l'innovation et d'offrir au contraire la possibilité de tenir compte de la nouvelle configuration des rapports entre sciences et société. Elle a en particulier l'avantage d'offrir une alternative à l'explication de ce qui est ressenti comme un fossé qui se creuse entre sciences et sociétés, en proposant au lieu et place de celle qu'offre le « *deficit model* » celle d'une nécessaire recherche de re-connexion entre le système de valeurs qui est à l'arrière-plan du système de recherche et ceux qui ont cours au sein de la société. Elle s'inscrit dans une vision systémique de la science, dans laquelle le système scientifique et la société forment ensemble système.

Elle part bien de la même préoccupation que la notion d'« économie de la connaissance » dans la mesure où elle se veut une réponse à la question d'une mobilisation sociétale autour de la connaissance en vue de combler un « retard », mais elle procède à une double ouverture pour formuler la réponse : 1) elle élargit au-delà de celui strictement scientifique le champ couvert par la notion de connaissance ; 2) elle réintroduit dans la notion de connaissance l'idée qu'à toute connaissance sont associés un sens – ou, dit autrement – des valeurs. Les connaissances à mobiliser sont donc toutes celles (tous les « savoirs ») que portent les sociétés ; et ces connaissances/savoirs, étant portés par des collectifs sociaux, sont par définition elles-mêmes porteuses de sens/valeurs : du sens – et donc des valeurs – que ces collectifs leur donnent. Un double bouclage se fait ainsi : l'un avec la nécessité de prendre en compte la nouvelle donne des rapports sciences-sociétés et l'autre avec la nécessité d'une mobilisation générale des connaissances assortie d'une adhésion aux valeurs qu'elles portent.

L'intérêt de la notion de « société de la connaissance » est moins le fait qu'elle peut se mesurer à l'aide d'indicateurs (tel que, par exemple, le pourcentage du PIB consacré à la recherche) que la problématique qu'elle offre à la réflexion. Telle qu'elle vient d'être énoncée, cette problématique illustre le caractère spéculatif de la notion. Mais elle montre aussi que celle-ci peut s'avérer être un outil heuristique et à portée prospective : un concept, dans la mesure où elle conduit à se poser des questions multiples et centrales : sur les systèmes de production des savoirs ; sur les conditions sociales de sa réalisation (sur la capacité à instituer des forums hybrides) ; sur la capacité de nos institutions démocratiques à intégrer des dispositifs nouveaux aptes à traiter les conflits induits par les nouvelles technologies ; sur les articulations des secteurs public et privé de la recherche ; sur la place respective des critères d'excellence et de pertinence dans l'évaluation de la recherche ; sur les clivages classiques entre science et opinion, savoirs scientifiques et savoirs profanes, rationalité et irrationalité, savoirs spécialisés et approches holistiques ; sur la rationalisation de la décision politique etc.

Dans cette perspective, il est opportun d'évoquer le rapport qu'Ulrike Felt et Brian Wynne ont rédigé à la demande de la Commission européenne, qui s'intitule « Prendre au sérieux la société européenne de la connaissance ». À quoi faut-il porter tout particulièrement attention si l'on veut avancer vers une société de la connaissance ? Quelles conséquences aurait ce choix sur notre compréhension de nos sociétés ainsi que sur la façon d'imaginer nos futurs techno-scientifiques ? Ce rapport tourne autour de quatre questions : celle de l'innovation, celle du risque, celle de l'éthique et celle de la façon de se positionner par rapport au public européen. Les idées directrices qui en ressortent sont : concernant l'innovation, qu'il convient de s'interroger davantage sur son sens, les finalités visées, les conditions de sa mise en œuvre que sur son intensité, et de ne pas réduire le débat sur l'innovation à celui sur le risque ; concernant le risque, que les connaissances techno-scientifiques ne peuvent pas à elles seules apporter la réponse dans la mesure où l'innovation s'insère dans un contexte d'acteurs et d'institutions qui ont leurs valeurs ; ceci introduit la question de l'éthique, car il ne faut pas oublier qu'à travers l'appréhension du risque se joue la question des valeurs ; concernant les publics, qu'une tension – voire une contradiction – existe entre l'idéologie – dominante – d'un « progrès » rapide et le temps de la délibération démocratique : la relation entre l'expert et le citoyen reste opaque, une discussion éthique plus ouverte que la délibération d'experts suppose, même si elle doit être conçue avec beaucoup de nuances, la reconnaissance d'un expert-citoyen et d'un souci d'expérimentation collective portant les expériences et les capacités imaginaires des citoyens concernant les futurs de l'Europe ; il faut donc sortir d'un « récit » fermé, faisant appel à la peur d'être dépassé, à une conception étroite de la rationalité. La construction politique n'est pas seulement une donnée institutionnelle ; elle est une entreprise de construction de l'homme.

La société de la connaissance est une résurgence sous une forme nouvelle des Lumières. Elle a donc une place toute naturelle en Europe. Mais ce qui découle de toutes ces considérations, c'est un besoin considérable d'expérimenter.

La table ronde et le débat⁶

1 - La notion de développement durable, illustration de l'évolution des rapports sciences-sociétés

L'expression « développement durable » n'est pas d'origine scientifique, mais politique. Elle est commode pour discuter avec des non-scientifiques puisqu'elle fait partie du langage aujourd'hui commun. Mais sa pertinence en tant que notion scientifique reste à établir. De ce point de vue, ses bases font problème puisqu'elle repose sur un modèle de monde à l'équilibre (issu des modèles d'exploitation des ressources naturelles) et qu'elle se réfère aux générations futures alors que le temps en est absent. Il faudrait se demander s'il ne conviendrait pas de lui préférer les notions d'« éco-développement » (qui lui antérieure et qui n'a pas été retenue pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la science) et de « développement viable » qui, tout en étant très dynamique, ne renvoie à aucune idée d'équilibre ou d'optimum. Ces deux approches sont complémentaires et on peut penser qu'elles sont nettement plus rigoureuses.

Ceci dit, c'est celle de développement durable qui sert actuellement de référence. Son intérêt pour la recherche est de ne rien poser, de n'être qu'un cadre, un champ des possibles à construire. Elle conduit par construction à se demander en quoi consistent et où se situent dans le fonctionnement des sociétés les processus essentiels à travers lesquels ce qu'elle présuppose prend corps ou pose problème, et qui sont à prendre en charge par la recherche. Les postulats sur lesquels elle est bâtie obligent à un décentrement des questions et des démarches de recherche. Elle est une invitation à construire des questionnements, des objets de recherche et des démarches de recherche appropriés. L'injonction qu'elle introduit dans la recherche se traduit par l'identification par les chercheurs de niches offrant de véritables opportunités de bricolages novateurs et porteurs d'avenir. Mais il existe aussi par rapport à elle une forte inertie des dispositifs institutionnels de recherche, ainsi que des individus.

Son usage dans les milieux scientifiques traduit une évolution importante des rapports entre la recherche et la société. En effet, des concepts venus de la société organisent le travail de recherche. Cela ne peut qu'avoir des répercussions sur la science elle-même. À travers eux, le social pénètre la science. Il faut faire avec, l'accepter comme une fécondation à maîtriser, le contester ou le refuser.

2 - La notion de développement durable déstabilise la recherche et les disciplines en provoquant l'apparition de concepts mixtes

De fait, depuis que l'idée de développement durable est devenue une préoccupation (et celle-ci est bien antérieure à l'apparition du terme lui-même, elle était déjà présente dans celle de conservation de la nature, qui anticipait sur l'idée de durabilité, ce qui conduit à dire que l'écologie aurait du être impliquée dans la mutation qui s'est faite), on observe très clairement des changements dans les pratiques de recherche. De l'idée de diversité de la nature, on est passé à celle de biodiversité. Dans un premier temps, on a fait semblant de croire que c'est la même chose, mais l'on s'aperçoit en regardant les pratiques dans le détail que ce n'est pas le cas ; les préoccupations issues de Rio portant sur les problèmes que posent les activités humaines par rapport à cette diversité écologique font bouger les lignes dans la conception des objets et des questions de recherche, dans les priorités des orientations des recherches, dans les références aux disciplines dont les frontières deviennent floues (où s'arrête l'écologie par rapport à la géographie et l'économie, par exemple ?). On pourrait dire la même chose pour la notion d'écosystème avec l'apparition de celle de « service écosystémique » qui introduit dans les questions de recherche les rapports écosystèmes/sociétés. C'est là un changement en cours qui met du temps, mais qui agit en profondeur. Mais il est vrai qu'il ne se manifeste encore qu'à la marge dans les publications scientifiques. Cette absence s'explique par les obstacles institutionnels qu'oppose l'organisation de la recherche (les critères de l'évaluation, l'organisation du travail dans les labos). Mais tout ça bouge, avec une grande inertie toutefois. Et il est souhaitable que cela bouge, car c'est

⁶ Le rapport sur l'évaluation de la revue existant par ailleurs, il n'est pas rendu compte de la présentation qui en a été faite. Il en sera seulement tenu compte dans les conclusions de ce compte rendu.

enrichissant en faisant évoluer les disciplines. Et il faudra bien que cela finisse par bouleverser l'ensemble du champ de recherche qui est couvert par la notion de développement durable.

Les recherches sur le changement climatique constituent un autre exemple de cette déstabilisation des communautés scientifiques qu'entraîne l'introduction de questions émanant de la société dans un champ scientifique du domaine des sciences de la nature quand les phénomènes qui y sont étudiés deviennent des problèmes de société. Treize années de recherche donnent un recul instructif. Dans une première phase, les recherches furent polarisées par l'idée qu'il fallait s'efforcer d'atténuer l'augmentation de l'effet de serre. Le schéma « linéaire » classique allant des causes aux effets pouvait servir de guide pour établir les rapports entre les disciplines dans les programmes de recherche et dans la façon de concevoir les rapports entre la recherche et l'action : les climatologues mettaient au point les modèles ; ces modèles servaient de base de travail aux disciplines compétentes pour en étudier les impacts ; celles-ci fournissaient à leur tour aux économistes les données en termes de puits, de sources, de flux de carbone dont ils avaient besoin pour proposer des politiques d'atténuation ; on en arrivait ainsi aux problèmes posés par le politique et la gouvernance mondiale. Les relations entre chercheurs et acteurs se concentraient sur les périodes des négociations ; le problème résidait dans le décalage entre le temps de la recherche et celui de l'action politique. Depuis ces trois dernières années, la situation se complique avec le passage à une phase dans laquelle prévaut l'idée d'adaptation. Cette notion est beaucoup plus floue et moins facile à mettre en œuvre sur le plan scientifique. En outre, elle introduit un ensemble de références aux sociétés (qui sont censées s'adapter) et aux processus sociaux que cette adaptation met en cause. Elle est donc porteuse d'une interdisciplinarité forte. Elle déboussole et bouscule les sciences spécialisées dans les études des impacts. Celles-ci réagissent en demandant du temps pour affiner leurs analyses et raccourcir les intervalles de confiance, en renvoyant à plus tard le temps de l'intégration. Cela, alors que l'enjeu est de donner immédiatement corps à une recherche sur l'adaptation. Ce qui, de l'avis général, ne peut se faire qu'en co-construction avec les différents acteurs concernés. Mais la question se pose de savoir comment s'y prendre étant donné la multiplicité et la diversité de ceux-ci. Le fait que la question de l'adaptation se pose nécessairement à un niveau local ajoute à la difficulté puisqu'il s'agit de situer cette approche locale dans le cadre de phénomènes de caractère planétaire. Un gros travail de structuration du champ de recherche conçu en rapport avec l'action est donc à faire. Le domaine est beaucoup plus pacifié que celui des nanotechnologies dans lequel, après les OGM et comme pour eux, l'échec de la concertation est patent. Ce contexte peu conflictuel peut inciter à l'optimisme quant aux conditions de réalisation de cette structuration dans le dialogue avec les acteurs sociaux concernés et avec le politique. Mais les événements les plus récents ne permettent pas d'écarter l'hypothèse de l'apparition, là aussi, de tensions fortes venant compliquer les choses.

3 - La recherche : une opération de décentrement

La déstabilisation qui ressort de ce qui précède crée le décentrement sans lequel il n'y a pas d'avancée de la connaissance. L'avancée de la connaissance procède de la capacité à formuler de nouveaux problèmes et non d'une accumulation des savoirs acquis. Ce qui compte au départ, c'est de savoir poser des questions et poser les bonnes questions. À partir de là, on peut avoir à revenir sur et/ou à sortir des champs disciplinaires, mais on sait dans quelles conditions on le fait. Ceci exige bien sûr de se donner une posture de recherche particulière qui repose sur une base épistémologique propre et une méthodologie de l'interdisciplinarité qui en découle. On peut alors mener un programme de recherche interdisciplinaire qui sort d'une démarche consistant à « saucissonner » le problème pour l'aborder, au contraire, dès le départ, d'une façon partagée au lieu de procéder à une recomposition *a posteriori*. Un bon exemple de cette façon de faire et des difficultés auxquelles elle se heurte est celui des pérégrinations d'un programme de recherche autour de la question des rapports entre biodiversité et changement climatique (cf. le colloque d'OREE avec Christian de Perthuis, Philippe Chalmin, Jacques Weber, « Biodiversité et climat avant et après Copenhague », décembre 2009). Il est aussi intéressant de regarder les commentaires sur Copenhague à travers cette façon de concevoir l'interdisciplinarité : si tous ces commentaires, quelle que soit la discipline de leurs auteurs (climatologues, économistes), reposent sur l'idée que Copenhague est un échec, c'est parce qu'ils procèdent d'approches disciplinaires et restent enfermés dans leurs limites. Si l'on analyse l'événement en le considérant globalement, en lui-même (ce qui suppose de le poser en termes de

cycle de vie étendu du carbone), on arrive à des conclusions tout à fait opposées (conduisant en particulier à mettre en évidence les apports positifs de la Chine sur la façon de poser le problème autour de la notion d'« efficacité énergétique »). L'exemple de la taxe carbone va dans le même sens : on oublie qu'il s'agit d'un instrument économique de taxation écologique consistant à taxer ce que l'on ne veut pas pour financer ce qui est souhaité, alors qu'on la considère seulement sous l'angle du carbone et des énergies fossiles.

On peut interpréter ces exemples de deux façons. On peut y voir une substitution, en cours, d'une « communauté thématique » (les « sciences du climat ») aux communautés disciplinaires, à l'instar d'autres se constituant autour d'un champ de recherche montant, tels celles des « sciences du risque », les « sciences des impacts », la santé. On peut alors se poser la question d'une pure et simple mort programmée des disciplines, dont ces questions de recherche révéleraient l'inanité. On sortirait alors carrément du cadre disciplinaire, voire même en le disqualifiant de façon absolue comme approche scientifiquement pertinente et en y substituant une approche par problème (c'est-à-dire d'une a-, ou d'une in-disciplinarité), heuristique en soi et seule à l'être. On peut aussi y voir, de façon plus étroite, une simple recomposition de l'économie procédant d'une ouverture interdisciplinaire, mais restant centrée sur son paradigme propre : la rationalité de l'allocation des ressources. Cette seconde façon de voir reprend bien l'idée que le décentrement des questions est fécond, mais elle conduit à préciser que le point de départ à partir duquel il est conçu (en l'occurrence, un point de départ procédant de l'économie) fait qu'il n'aboutit qu'à la formulation d'un autre point de vue partiel lui aussi et, d'une certaine manière, encore disciplinaire. Cette seconde façon d'interpréter le processus de décentrement ne disqualifie donc pas les disciplines puisqu'elle s'appuie sur elles : il y a toujours des césures et des discontinuités dans l'approche des problèmes et des « chaînons manquants » dans ce que l'on pourrait appeler l'« interthématicité ». Le décentrement des disciplines ne résout pas tout. Mais il est un facteur puissant de renouvellement et des disciplines elles-mêmes et des questionnements scientifiques⁷. C'est tout l'intérêt de cette interdisciplinarité, que l'on pourrait qualifier de « disciplinaro-centrée ».

4 - La recherche participative en échec ?

Les expériences les plus récentes (notamment autour des nanotechnologies) d'implication de la société civile dans les débats autour des questions soulevées par les applications de la recherche montrent que l'idée d'introduire des processus participatifs dans la relation entre sciences et société s'avère angélique, et ne peut qu'être contre-productive et avoir des effets en retour négatifs sur la société, si elle sépare les questions ayant trait aux processus de production de connaissances de celles de la gouvernance. Elle se heurte alors au hiatus entre le principe de la participation lui-même et d'une part, tout un ensemble de rapports de pouvoir liés aux stratégies des multiples acteurs (mouvements associatifs, chercheurs, publics, pouvoirs publics...) qu'elle implique et aux rapports de pouvoir qui existent entre eux, ceci posant un problème d'alignement des possibilités et des volontés ; d'autre part, l'organisation de la décision. Faire l'impasse sur les questions de gouvernance conduit à un débat indigent sur les rapports au pouvoir en jeu et cela donne aux groupes les plus radicaux une marge de manœuvre qui peut compromettre le processus (...et une discipline comme la sociologie lorsqu'elle s'y implique). Ces difficultés conduisent à un désenchantement par rapport à cette idée de participation qui est apparue ces dix-quinze dernières années comme une porte de sortie face au découplage croissant entre les avancées des sciences et les exigences internes au fonctionnement des sociétés. Il en résulte un sentiment d'enlèvement. Et cela surtout quand un exercice de concertation exemplaire concernant les OGM débouche sur une destruction des essais, comme cela s'est produit dans le cadre d'une expérience menée au titre de la recherche publique (à l'Inra). C'est là une remise en cause fondamentale, car c'est celle du postulat qui régit nos sociétés contemporaines « développées » : celui de la possibilité d'une rationalité collective construite autour d'une recherche qui descend de son

⁷ Le rapport Chevassus apparaît aussi comme un bon exemple de décentrement (cf. *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique*, avril 2009. Rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis. Vice-président : Jean-Michel Salles, rapporteur général : Jean-Luc Pujol, 378 p.)

piédestal et qui accepte d'être partie prenante du jeu social. Ce postulat est percuté par l'émergence du politique et de valeurs qui le remettent en cause. Copenhague est une illustration de cette situation. L'ouverture d'un débat entre les associations, surtout lorsqu'elle se fait autour de la place de la recherche dans la société, est donc une contribution essentielle à une meilleure maîtrise de cette question et à la mise en pratique d'une démarche apte à la prendre en charge.

5 - L'engagement et l'institution : une dialectique à approfondir

Intérêt du décentrement, certes. Mais il n'est pas possible de faire l'impasse sur les réalités institutionnelles et les contraintes qu'elles imposent à l'activité scientifique. Il y a là une dialectique à tenir pour coller au concret. Ceci conduit à bien explorer les rapports entre trois termes qui structurent l'activité de recherche : « communauté » puisqu'il a été fait allusion aux « communautés thématiques » (mais il a aussi été question de « communautés épistémiques »), « institution », « organisation ». Autour de ces mots – et entre eux –, règne une certaine confusion. Chacun de ces termes a des connotations plus ou moins négatives (c'est le cas en particulier de celui de « communauté » souvent assimilé à un ghetto alors qu'il peut être vu comme un lieu et cadre de partage. Ils véhiculent des histoires souvent ignorées par ceux qui les utilisent (par exemple l'origine religieuse du terme « institution »). Ils sont l'objet de définitions multiples. S'agissant de la recherche, deux grosses questions sont posées : celle de la façon dont les institutions et les organisations qui l'encadrent la formatent (comment « pensent »-elles, Mary Douglas, Elinor Ostrom) ? Quelle est leur aptitude à la réflexivité ?) ; celle de la possibilité pour les chercheurs d'y avoir une attitude d'invention, anticipatrice, hors de leurs normes. On peut considérer qu'elles sont faites pour être violées. Mais peut-on nier non seulement leur existence, mais aussi le rôle qu'elles jouent ? On retrouve là la question posée ci-dessus à propos de la conception que l'on se fait de la nature du « décentrement » nécessaire pour aborder les nouvelles questions que les sociétés adressent à la recherche : si l'on considère que ce décentrement conduit à faire l'impasse sur les disciplines, les institutions ne sont qu'obstacles dans la mesure où elles en sont les gardiennes ; si l'on considère qu'il les suppose, elles jouent un rôle régulateur. En fait, leurs politiques expriment le fait qu'elles vivent cette contradiction, comme en témoigne cette « injonction paradoxale » – pour reprendre l'expression de Bernard Hubert – qu'elles font peser sur les chercheurs en prônant dans leurs discours institutionnels l'interdisciplinarité, tout en maintenant dans leurs pratiques le régime de l'évaluation fondé sur les critères d'excellence disciplinaire. Leur problème en fait est de gérer la tension dans laquelle elles sont prises, entre deux exigences : celle de la prise en charge qui leur revient en tant qu'organismes de la recherche publique des questions émanant des sociétés et celle du respect des règles dont elles sont les garantes pour assurer ces deux conditions intrinsèques à l'activité de recherche : sa qualité et sa liberté (qui s'incarnent toutes deux dans le jeu disciplinaire). Nier ce fait empêche de penser une vraie contradiction institutionnelle, surtout quand, comme c'est le cas en l'occurrence, la tâche est de faire d'une utopie politique – menace suprême contre l'ordre scientifique – la tête de pont de problématiques scientifiques opérationnelles. Cela empêche par là même de rechercher la voie de la mutation que la recherche a à faire pour prendre en charge cette contradiction avec toute la rigueur scientifique à laquelle elle se doit : à savoir, l'invention de critères d'évaluation garantissant une recherche interdisciplinaire de qualité. Tant que ce référentiel n'existe pas, et même s'il est possible dans des conditions exceptionnelles de s'en affranchir, le paradoxe est devant nous : l'obligation demeure d'en passer par les fourches caudines de l'évaluation classique pour tenter de développer des démarches nouvelles qui en remettent les règles de base en cause. D'où l'intérêt des associations comme lieu de capitalisation des expériences novatrices. Hors institutions, elles offrent un chemin pour un engagement personnel et pour la constitution de « communautés » susceptibles de provoquer et de mettre en pratique collective les décentrement qui apparaissent souhaitables.

Conclusions

Le tableau qui ressort des échanges de cette journée ne prête pas à l'optimisme. Mais les difficultés qui apparaissent sur le chemin d'un développement durable sont normales. Elles illustrent

un chemin parcouru et invitent à tenir compte de l'expérience acquise depuis que le rapport Brundtland a ouvert une piste de réflexion pour l'action sur l'avenir des sociétés humaines.

Des propos tenus, se dégage une conclusion majeure pour bien positionner les orientations de la réflexion (et de la recherche) dans le contexte actuel. Ce fait marquant est la remise en cause du projet sociétal de développement durable. L'expérience tirée de la période est doublement instructive. En mettant ce projet à l'épreuve des pratiques et des décisions, elle en a d'abord fait ressortir la nature profondément politique en montrant qu'il présuppose une certaine conception du politique. Et elle en révèle la philosophie, à savoir une approche de type social-démocrate intégrant des préoccupations écologiques. Cela tient à ses caractéristiques : le rôle majeur de l'État, la place accordée à la connaissance scientifique – et donc à la rationalité – dans la décision politique et l'idée, plus récente, d'un élargissement – et par là même, d'un approfondissement – de ce postulat de rationalité et de possibilité de connaissance par son extension à l'ensemble de la société, à travers la recherche participative. C'est ce projet d'une « démocratie épistémique » jugé le plus apte à guider l'action collective qui s'est heurté à un ensemble de critiques et d'oppositions frontales.

L'offensive vient de plusieurs horizons. La réunion sur le changement climatique de Copenhague en a mis deux en évidence, qui se situent à un niveau international : l'un d'origine néolibérale incarné par les États-Unis, l'autre procédant d'une démarche de *realpolitik* incarnée par la Chine. Ces deux prises de position sont proches l'une de l'autre. Toutes deux prônent l'idée d'un développement fondé sur l'idéologie marchande du libre échange et, par ce biais, celle de faire du marché un outil des rapports de pouvoir entre États. Ce qu'il faut tout particulièrement retenir du premier, c'est qu'il justifie la confiance mise dans le marché par un postulat : celui d'une limite incompressible aux possibilités de connaissance des évolutions du monde ; il faut donc s'en remettre aux « lois » du marché, seules capables de trancher dans les rapports de pouvoir. Les tenants du second, quant à eux, justifient cette adhésion au marché par la nécessité – incontestable – de sortir leurs pays de leur situation de « sous-développement », prônant par là même un mode de développement qui s'inspire de celui qui domine, fût-ce éventuellement en empruntant une branche « verte ». À ces remises en question stratégiques s'ajoutent celles, plus ponctuelles mais tout aussi significatives, qui touchent les processus participatifs au point, par leurs radicalités, de les empêcher, comme le montrent, en France, les exemples des OGM et des nanotechnologies.

Ces contestations ont en commun de disqualifier, chacune à leur manière, l'idée originelle de développement durable au nom de valeurs opposées à celles qui la fondent et, notamment, de dénier toute pertinence à la voie consistant à lier processus d'acquisition des connaissances par la recherche et débat démocratique à travers des dispositifs de recherche participative.

Ce conflit de valeurs ne peut pas être éludé, il n'est ni un malentendu, ni un manque de compréhension résultant d'un « retard » d'information. Il est de fond et vaut pour l'ensemble du monde. Il traduit des visions du monde différentes qu'il faut reconnaître, admettre et avec lesquelles il faut compter. Et ceci tout particulièrement lorsque l'on prône l'interdisciplinarité : en effet, dans la mesure où aller dans cette direction implique de tenir compte des parties prenantes et donc de jouer le jeu de la participation, c'est introduire leurs représentations et leurs valeurs dans l'arène. Il ne faut donc pas être pris au dépourvu ou gêné par cette irruption, qui offre au contraire une opportunité particulièrement pertinente de décrypter ces oppositions frontales diverses, voire contradictoires, visant tantôt les technosciences, tantôt le principe de la participation, tantôt l'idée d'une capacité de prévision collective, tantôt l'idée d'une restriction à un pouvoir, que ce soit celui d'un État ou d'un individu etc. ; et, *a contrario*, de comprendre les fondements de l'adhésion au projet utopique d'une science désincarnée.

Mais sans doute faut-il aller plus loin. L'interdisciplinarité n'est qu'un moyen. Alors qu'elle est la marque d'un souci d'ouverture, elle peut paradoxalement devenir un ghetto. En raison des oppositions qui se lèvent, la question du développement durable est de plus en plus ouverte, les chemins pour y parvenir sont de plus en plus fragiles et incertains, le projet de mobilisation collective indispensable pour atteindre un monde viable est de plus en plus conflictuel. Dès lors, l'étape suivante n'est-elle pas celle de l'engagement ? À un moment où le schéma traditionnel d'organisation et de fonctionnement de la recherche est plus puissant que jamais, mais où, en même temps, les enjeux se durcissent, la question se pose alors de savoir si pour une recherche responsable, le moment n'est pas venu d'un véritable engagement au sein de la société ? Ce n'est pas un hasard si la question de l'éthique dans le travail du chercheur est à l'ordre du jour. Il faut donc prendre au sérieux et à bras le

corps la question de la réflexivité par rapport aux institutions et du devoir de critique face à une science conduisant à des impasses à court terme.

Et s'il est vrai que la connaissance passe par le « décentrement », les chercheurs ne peuvent que gagner à travailler avec ceux qui, par ailleurs, à partir d'une autre posture, à partir d'une autre sphère professionnelle, sont porteurs de cet engagement personnel dans une optique de développement durable ; avec ceux qui œuvrent à donner corps à l'idée et sont en train d'innover dans ce sens de manière artisanale, décentralisée, locale, parfois brouillonne. Il n'en a pas été assez question durant cette journée. L'intérêt du forum prévu sera de leur donner toute leur place. N'est-ce pas aussi un des rôles des chercheurs que de contribuer à faire vivre cette dynamique portée également par des valeurs en y apportant un engagement éclairé par leurs connaissances propres ?

08/04/2010

e-publications NSS-Dialogues